

Les prisons en ébullition

La surpopulation dans nos prisons devient dramatique.

Drames ou incidents graves illustrent au quotidien la frustration des détenus.

Les drames se succèdent dans nos prisons antillaises.

Après le lynchage d'un prévenu – suspecté de viol – commis en début de semaine à Baie-Mahault, c'est à Ducos (lire ci-contre) qu'un autre prisonnier a été grièvement blessé à coups de pics artisanaux. Et mercredi, à Fonds Sarail/Baie-Mahault, un détenu s'est retranché sur le toit pendant des heures, faute d'avoir obtenu une réponse à sa demande de transfert dans un autre établissement. Même si les meurtres en milieu carcéral sont relativement rares – le dernier, en Guadeloupe, remontait à 2 ans – les incidents, parfois graves, sont quotidiens et suscitent régulièrement des alertes des organisations syndicales.

Toutes remettent en cause, sur le plan local, la surpopulation carcérale, qui vient également atteindre des sommets en moyenne nationale : les

de Paris et dans le cadre de l'état d'urgence.

UNE SITUATION CATASTROPHIQUE

La Guadeloupe – tout comme la Martinique – n'échappe pas, loin s'en faut, à cette surpopulation. À Fonds Sarail, les derniers chiffres font état de 730 détenus pour 503 places théoriques et... 655 lits. C'est surtout à la maison d'arrêt que la situation est catastrophique, avec 451 personnes incarcérées pour 287 places. Les détenus – prévenus mêlés aux condamnés – se retrouvent parfois à 8 dans des cellules prévues pour 4, avec toute la frustration et la colère que ces conditions induisent.

Le prévenu lynché s'est d'ailleurs retrouvé dans cette situation, faute d'un véritable quartier réservé aux nouveaux arrivants.

Les autorités semblent enfin avoir pris conscience du problème. De nouvelles places sont annoncées. Mais elles ne seront pas

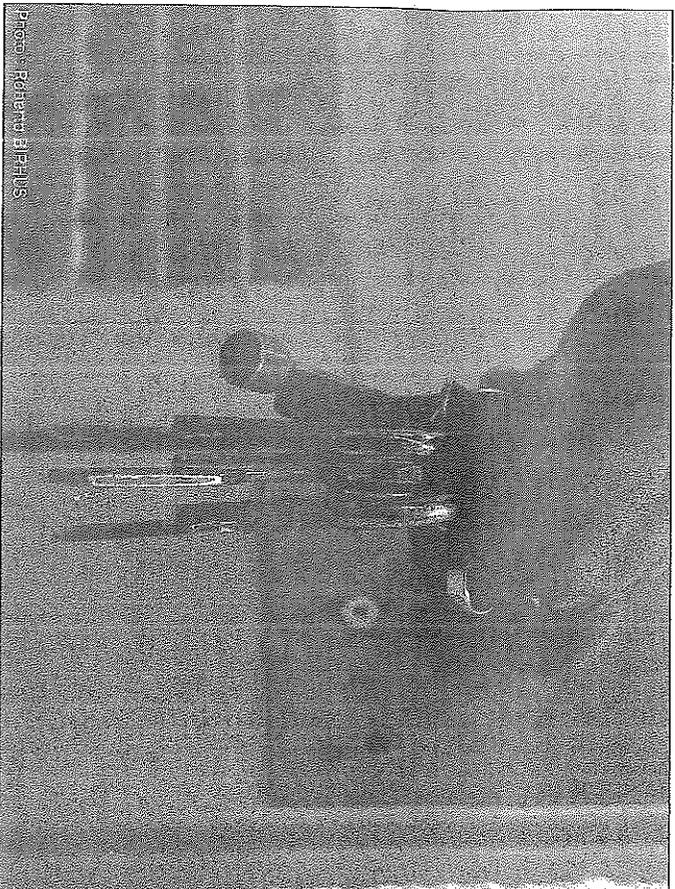


Photo : Réseau AFRAPS

Les avocats « s'indignent »

Dans un communiqué signé du bâtonnier Jamil Houde, « le Barreau de Guadeloupe Saint-Martin, Saint-Barthélemy s'indigne des actes inacceptables perpétrés au centre pénitentiaire de Baie-Mahault ayant coûté la vie à un détenu, après qu'une famille ait perdu sa fille dans des conditions épouvantables. »

« Notre Barreau n'a jamais cessé de dénoncer les conditions indignes de détention et la situation explosive qui perdure aussi bien au centre pénitentiaire de Baie-Mahault qu'à la maison d'arrêt de Basse Terre. Ce dernier acte, largement médiatisé, vient sensibiliser

de valeurs universelles, garant des droits de l'homme. La grave indigence des moyens ne peut justifier de telles issues fatales. »

Le barreau « alerte une nouvelle fois les pouvoirs publics sur les graves atteintes aux droits élémentaires et de la défense, induites par des prisons surpeuplées et des conditions de détention d'un autre âge favorisant la récidive et mettant en péril la vie des personnes pénitentiaires. » Il rappelle que « les prisons ne sont pas occupées que par des condamnés : en effet, les statistiques de 2015 démontrent que 20 % des personnes détenues n'étaient